



PRIME POUR LES IDE ET CADRES DE SANTÉ

EXERCANT EN SOINS CRITIQUES :

OU COMMENT DIVISER POUR MIEUX REGNER

Depuis Mars 2020, l'Hôpital fait face à la crise sanitaire sans aucun répit, vague après vague.

Le décret 2022-19 du 10 janvier 2022 instaure une prime mensuelle à tous les IDE et cadres de santé exerçant en soins critique.

Les soins critiques sont définis par : les unités de réanimation, des unités de réanimation néonatale, des unités de soins intensifs, des unités de néonatalogie assurant des soins intensifs et des unités de surveillance continue.

Quel est le but de cette prime ? Reconnaître la pratique en soins critiques ?

Créer un clivage entre les infirmiers, les cadres de santé et les autres corps de métier ?

Pour les infirmiers, c'est une petite avancée. Cependant, les services de soins critiques ne fonctionnent que grâce à la pluridisciplinarité et à une cohésion hors pair.

Les professionnels de santé ne veulent pas d'un saupoudrage de primes permanent, mais bel et bien, obtenir des conditions de travail correctes avec plus de personnels, du meilleur matériel et la reconnaissance de la part du gouvernement.

Les personnels de réanimation, toutes catégories confondues, demandent la reconnaissance de la spécificité de leur exercice, certes via des revalorisations salariales, mais aussi et surtout via des formations qualifiantes permettant une prise en charge optimale des patients dans ce secteur.

Mais ce gouvernement ne comprend toujours pas la réelle problématique des soignants.

Au lieu de cela, il semble désireux de diviser les équipes en offrant des primes à certains et en ignorant les autres.

Et d'ailleurs, quid de tous les autres services ? Il est vrai que les soins critiques sont mis en lumière par les médias mais ce ne sont pas les seuls services qui se battent chaque jour et qui prennent en charge les patients souffrant du Covid 19 mais aussi de toutes les autres pathologies.

Ce manque de considération gouvernemental devient insupportable pour tous ceux qui s'investissent quotidiennement dans la prise en charge des patients.

La souffrance est dans chaque service, pour chaque agent hospitalier.

C'est pourquoi aujourd'hui le syndicat CNI déplore et dénonce la création de cette prime dont on craint qu'elle n'engendre plus de clivages que de liens pourtant essentiels actuellement dans les équipes soignantes.

Céline DUROSAY
Secrétaire nationale
07.86.20.16.11
secretariatnationalcni@gmail.com